RAPPORT DU CONSEIL DE LA FAO

Cent cinquante-cinquième session Rome, 5-9 décembre 2016



CONSEIL

(au 1er juillet 2016)

Président indépendant du Conseil: M. Wilfred J. Ngirwa

Afghanistan 1 États-Unis d'Amérique 3 Nicaragua² Algérie 1 Éthiopie² Pakistan 1 Philippines ⁶ Allemagne ³ Fédération de Russie 4 Arabie saoudite 1 France 1

Qatar ³ République de Corée ² Roumanie ³ Argentine 3 Guinée équatoriale 2 Australie ¹ Bénin ³ Brésil ³ Inde 1 Royaume-Uni 5 Indonésie ² Islande 1 Saint-Marin 2 Japon ² Kenya ³ Sri Lanka ² Soudan ³ Cameroun 1 Canada ³ Koweït 2 Tchéquie 1 Chili 2 Trinité-et-Tobago³ Uruguay ³ Chine 2 Lesotho 3

Chypre ² Malaisie ¹

Congo ² Venezuela (République bolivarienne du) ² Mali 1

Côte d'Ivoire 3 Mexique 3 Zambie 3 Égypte 1 Monténégro ³ Zimbabwe 1 Équateur 1

¹ Mandat: 1^{er} juillet 2014 – fin de la guarantième session de la Conférence (juillet 2017).

² Mandat: fin de la trente-neuvième session de la Conférence (juin 2015) – 30 juin 2018. ³ Mandat: 1^{er} juillet 2016 – fin de la quarantième session de la Conférence (juin 2019).

 ⁴ La Fédération de Russie remplace l'Italie du 1^{er} juillet 2016 à la fin de la quarantième session de la Conférence (juillet 2017).
 ⁵ Le Royaume-Uni remplace l'Espagne du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018.

⁶ Les Philippines remplacent la Malaisie du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018.

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent cinquante-cinquième session Rome, 5-9 décembre 2016

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

Paragraphe
Introduction
Hommage à M. Fidel Castro Ruz, ancien Président de Cuba
Hommage à S. M. Bhumibol Adulyadej, Roi de Thaïlande
déclaration du Directeur général
Questions de procédure5-
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction
Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration8-2.
Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021
Comités techniques
Rapport de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture (26-30 septembre 2016)
Célébration de la Journée mondiale des abeilles (Projet de résolution de la Conférence) Année internationale de la santé des végétaux (Projet de résolution de la Conférence)
Rapport de la soixante et onzième session du Comité des produits (4-6 octobre 2016) 13
Rapport de la trente-deuxième session du Comité des pêches (11-15 juillet 2016) 14-15
Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Projet de résolution de la Conférence)
Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (Projet de résolution de la Conférence)
Rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts (18-22 juillet 2016)
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du Comité financier (cent soixante-quatrième session) (novembre 2016)
Rapport de la cent vingtième session du Comité du Programme (7-11 novembre 2016)
Rapports des cent soixante-deuxième, cent soixante-troisième et cent soixante-quatrième sessions du Comité financier (23-25 mai, 2-3 novembre et 7-11 novembre 2016, respectivement)
Comité de la sécurité alimentaire mondiale24
Rapport de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (17-21 octobre 2016)
Questions constitutionnelles et juridiques
Rapport de la cent troisième session du Comité des questions consitutionnelles et juridiques (24-26 octobre 2016)

Questions relatives à la gouvernance	9-44
Collaboration entre les organisations ayant leur siège à Rome	9-34
Organisation de la quarantième session de la Conférence de la FAO35	5-41
Programme de travail pluriannuel du Conseil 2017-2020	42
État d'avancement de la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (30 mai-3 juin 2016)	3-44
Questions diverses	5-55
Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM	5-46
Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 201547	7-48
Médaille Margarita Lizárraga	49
Calendrier 2016-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales	50
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO	51
Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-sixième session du Conseil (avril 2017)	52
Deuxième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale	53
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO	54
Exposé du Ministre haïtien de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural	55

ANNEXES

- A Ordre du jour de la cent cinquante-cinquième session du Conseil
- **B** Liste des documents
- C Projet de résolution de la Conférence: Journée mondiale des abeilles
- D Projet de résolution de la Conférence: Année internationale de la santé des végétaux
- E Projet de résolution de la Conférence: Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- F Projet de résolution de la Conférence: Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales
- G Programme de travail pluriannuel du Conseil Version révisée portant sur la période 2017-2020
- H Calendrier 2017-2018 des sessions des organes directeurs et des autres réunions principales de la FAO, du FIDA et du PAM

Questions liminaires¹

1. La cent cinquante-cinquième session du Conseil s'est tenue à Rome du 5 au 9 décembre 2016 sous la présidence de M. Wilfred Ngirwa, Président indépendant du Conseil.

Hommage à M. Fidel Castro Ruz, ancien Président de Cuba²

2. Le Conseil a observé une minute de silence à la mémoire de M. Fidel Castro Ruz, ancien Président de Cuba, décédé le vendredi 25 novembre 2016.

Hommage à S. M. Bhumibol Adulyadej, Roi de Thaïlande³

3. Le Conseil a observé une minute de silence à la mémoire de S. M. Bhumibol Adulyadej, Roi de Thaïlande, décédé le jeudi 13 octobre 2016.

Déclaration du Directeur général⁴

4. M. José Graziano da Silva, Directeur général, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

Questions de procédure

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier⁵

5. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et il <u>a adopté</u> l'ordre du jour et le calendrier de la session tels que modifiés. L'ordre du jour est reproduit en *annexe A* au présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction⁶

- 6. Le Conseil <u>a élu</u> trois vice-présidents pour sa session: M. Joseph Ngetich (Kenya), M. Abdulaziz Ahmed Al Malki Al-Jehani (Qatar) et M. Vlad Mustaciosu (Roumanie).
- 7. Le Conseil <u>a élu</u> M. Spyridon Ellinas (Chypre) Président du Comité de rédaction, composé des membres suivants: Afghanistan, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Islande, Japon, Koweït, Malaisie, République de Corée, Royaume-Uni et Zimbabwe.

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021⁷

- 8. Le Conseil:
 - a <u>pris note</u> des faits nouveaux, des tendances et des défis mondiaux recensés, qui servent de base à la révision des objectifs stratégiques, notamment à l'intégration des statistiques et des thèmes transversaux que sont la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique;
 - b) <u>a approuvé</u> le maintien des cinq objectifs stratégiques et leurs résultantes reformulées en vue de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021 (PMT) dans sa version complète et du Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019, qu'il examinera à sa prochaine

¹ CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

² CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

³ CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

⁴ CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

⁵ CL 155/1; CL 155/INF/1 Rev.1; CL 155/INF/3; CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

⁶ CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

⁷ CL 155/3; CL 155/5 (par. 3); CL 155/PV/3; CL 155/PV/4; CL 155/PV/8.

- session, compte tenu des recommandations formulées par le Comité du Programme à sa cent vingtième session et des observations des Membres du Conseil;
- c) <u>a demandé</u> que le PMT 2018-2021 contienne une annexe qui présenterait de manière claire une comparaison entre le cadre de résultats utilisé en 2014-2017 et celui proposé pour 2018-2021.
- d) <u>s'est félicité</u> de l'intégration des cibles et indicateurs des ODD dans le cadre de résultats, et <u>a souligné</u> l'importance de l'action de la FAO, qui aide les pays à concrétiser les ODD pertinents, sur la base des cadres de programmation par pays;
- e) <u>a noté</u> que l'objectif 6 était à la base du renforcement et du suivi de la qualité technique des travaux de l'Organisation, ainsi que des thèmes transversaux dans les différents objectifs stratégiques, et <u>a recommandé</u> de le renommer comme suit, de manière que son intitulé reflète mieux sa portée: *Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux* (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition);
- f) <u>a mis en garde contre</u> l'ajout de domaines qui ne sont pas au cœur de l'action de la FAO au regard de son mandat et de ses avantages comparatifs, ainsi que de références au Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Comités techniques⁸

9. Le Conseil <u>est convenu</u> d'examiner le projet de Stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique au titre du point 6 – Rapport de la cent vingtième session du Comité du Programme.

Rapport de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture (26-30 septembre 2016)⁹

- 10. Le Conseil <u>a fait siennes</u> les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture et concernant, en particulier:
 - a) les principales priorités définies pour les activités de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture dans le Plan à moyen terme 2018-2021, notamment l'agroécologie, les biotechnologies, la production durable, le changement climatique, la diversité biologique, la mécanisation, les statistiques, la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition, la protection sociale, la prise en compte systématique de la question des jeunes et des considérations de parité hommes-femmes, notant que ces activités seraient menées grâce à des partenariats à parties prenantes multiples et intersectoriels faisant une large place à la coopération Sud-Sud et à la participation du secteur privé et des organisations de la société civile;
 - b) les cinq éléments élaborés par la FAO pour servir de base au dialogue sur les politiques et aux dispositifs de gouvernance nécessaires à l'identification de voies de développement durable transversales entre les ODD, entre les secteurs et le long des chaînes de valeur correspondantes;
 - c) la nécessité pour la FAO et les États Membres d'intégrer la biodiversité dans l'agriculture (élevage compris) afin de promouvoir la contribution de celle-ci aux services écosystémiques ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets de celui-ci;
 - d) le soutien apporté par la FAO, dans le cadre du Programme 2030, pour aider les pays et les communautés locales à élaborer leurs stratégies en matière de système d'innovation agricole, et l'intégration de ce rôle dans le Cadre stratégique de l'Organisation;
 - e) l'appui consenti aux pays par la FAO, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies concernés, afin de renforcer les capacités dont les institutions gouvernementales et les communautés locales ont besoin pour promouvoir la nutrition et l'intégrer dans les programmes de gestion et de formation agricoles, y compris par la coopération Sud-Sud;

-

⁸ CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

⁹ C 2017/21; CL 155/INF/8; CL 155/PV/1; CL 155/PV/8.

f) le compte rendu au Comité du Programme sur la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants;

- g) la poursuite d'une collaboration active avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), avec les institutions financières internationales et régionales et avec les autres parties prenantes concernées, en vue de l'application de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens, ce qui comprend le renforcement de la capacité des pays et des régions;
- h) l'action de la FAO et des pays à l'appui des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) en raison de la contribution que ceux-ci apportent à l'agriculture durable, à la conservation de la biodiversité, à la sécurité alimentaire et à la viabilité environnementale;
- i) les travaux de la FAO sur le changement climatique, pour englober les questions liées à la diversité biologique et rechercher des effets de synergie entre l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de celui-ci;
- j) la mise à profit de la dynamique créée par l'Année internationale des légumineuses 2016, la poursuite des activités relatives aux légumineuses et la promotion de celles-ci au-delà de 2016;
- k) le rôle plus important de la FAO dans la fourniture de données et d'informations statistiques et dans le renforcement des capacités nécessaires aux pays pour soutenir le suivi des ODD;
- a pris note de la création d'un Groupe de travail informel à composition non limitée chargé d'étudier les possibilités de financement adéquat et durable du programme FAO/OMS relatif à la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments, qui fait fond sur les recommandations de la Commission du Codex Alimentarius.
- 11. Le Conseil <u>a approuvé</u> le document intitulé «Directives volontaires pour une gestion durable des sols».

12. Le Conseil:

- a) <u>a approuvé</u> le projet de résolution «Célébration de la Journée mondiale des abeilles» le 20 mai, que l'on trouvera à l'*Annexe C*, à présenter à la Conférence de la FAO à sa quarantième session pour adoption;
- b) <u>a approuvé</u> le projet de résolution «Année internationale de la santé des végétaux» (2020), que l'on trouvera à l'*annexe D*, à présenter à la Conférence à sa quarantième session pour adoption;
- c) <u>a reconnu</u> l'importance des camélidés pour la sécurité alimentaire et <u>s'est dit favorable</u> au principe de la célébration d'une Année internationale des camélidés, tout en prenant note du fait que de plus amples informations étaient nécessaires et que la proposition serait présentée au Conseil à sa cent cinquante-sixième session, en avril 2017, pour examen.

Rapport de la soixante et onzième session du Comité des produits (4-6 octobre 2016) 10

- 13. Le Conseil <u>a fait siennes</u> les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la soixante et onzième session du Comité des produits. En particulier, le Conseil:
 - a souligné l'importance que revêtent, pour la sécurité alimentaire mondiale, les activités de la FAO en matière de suivi et de perspectives des marchés des produits, du fait qu'elles contribuent notamment à rendre les marchés plus transparents et à étayer la prise de décisions:
 - b) <u>a pris note avec satisfaction</u> des projections à moyen terme établies conjointement par la FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et <u>a</u> <u>reconnu</u> la pertinence et l'utilité de ces activités, qui étaient les considérations de politique générale;

¹⁰ C 2017/22; CL 155/PV/1; CL 155/PV/2; CL 155/PV/8.

 a insisté sur l'importance des capacités humaines et institutionnelles des pays pour l'analyse des politiques commerciales et des politiques connexes sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

- d) <u>a souligné l'importance</u> de l'assistance fournie par la FAO aux pays, consistant à faciliter le dialogue sur les politiques en vue d'améliorer l'alignement et la cohérence entre les stratégies de développement agricole et les cadres et politiques liés au commerce;
- e) <u>a encouragé</u> le soutien que la FAO apporte à la participation effective des pays aux négociations commerciales, notamment celles menées dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture et des accords commerciaux régionaux, et à l'élaboration des politiques commerciales, en fournissant les données factuelles nécessaires, en renforçant les capacités et en offrant des espaces de dialogue;
- f) <u>s'est déclaré favorable</u> à la poursuite des activités concernant les légumineuses après l'Année internationale qui leur a été consacrée en 2016;
- g) <u>a encouragé</u> la FAO à poursuivre sa collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations compétentes afin de s'attaquer aux lacunes en matière de connaissances et à la nécessité de disposer de davantage d'évaluations fondées sur des données factuelles et d'évaluations quantitatives des impacts au niveau national, notamment en analysant et en quantifiant les incidences sur des produits spécifiques;
- h) <u>a approuvé</u> les principales priorités définies pour les activités de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés qui doivent faire l'objet d'une analyse dans l'examen du Cadre stratégique;
- i) <u>a reconnu</u> que les investissements dans l'agriculture revêtaient une grande importance et qu'il était nécessaire d'examiner les liens entre flux d'investissement, commerce et prix des produits et a pris note de la nécessité de recueillir systématiquement des informations quantitatives sur les politiques en matière de commerce, cette activité devant être une priorité de travail dans le cadre du commerce et des marchés;
- j) <u>est convenu</u> que les réunions du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents devaient être organisées à Rome quand la situation l'exigeait, et <u>a invité</u> la FAO à collaborer avec le Programme alimentaire mondial (PAM) afin de trouver et de mettre en œuvre les moyens les plus efficaces et les plus utiles pour continuer à suivre les expéditions d'aide alimentaire et à faire rapport à ce sujet, notamment en utilisant le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR);
- k) <u>a décidé</u> d'aligner le cycle d'élaboration de la publication phare, *La situation des marchés des produits agricoles*, sur celui du Comité des produits;
- 1) <u>a encouragé</u> la FAO à continuer de promouvoir le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'instabilité des prix;
- m) <u>a encouragé</u> la FAO à continuer à organiser des réunions ministérielles sur des questions concernant les produits, tout en étudiant les moyens d'obtenir une plus grande efficacité et une participation au niveau ministériel.

Rapport de la trente-deuxième session du Comité des pêches (11-15 juillet 2016)¹¹

- 14. Le Conseil <u>a fait siennes</u> les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la trente-deuxième session du Comité des pêches. En particulier, le Conseil:
 - a) <u>s'est félicité</u> de l'entrée en vigueur de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et a encouragé les États non parties à y adhérer;
 - b) <u>a insisté</u> sur l'importance des capacités techniques de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que les stratégies et programmes y afférents;

¹¹ C 2017/23; CL 155/INF/8; CL 155/LIM/7; CL 155/LIM/8; CL 155/PV/2; CL 155/PV/8.

c) <u>a souligné</u> qu'il était important de réduire les gaspillages et pertes de nourriture, en particulier dans la chaîne de valeur après capture/récolte, et <u>a jugé souhaitable</u> que des réflexions se poursuivent sur cette question;

- d) <u>a invité</u> la FAO à continuer de collaborer avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- e) <u>a approuvé</u> la proposition de plan de travail du Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées, en précisant qu'il était nécessaire que le Groupe de travail collabore étroitement avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);
- f) <u>a souligné</u> qu'il fallait améliorer l'efficacité de la production aquacole et <u>a invité</u> la FAO à prêter son concours pour la promotion du développement durable de l'aquaculture, en particulier dans les petits États insulaires en développement;
- g) <u>a reconnu</u> l'importance que revêtait l'aide apportée par la FAO en matière de renforcement des capacités en aquaculture, notamment dans les domaines suivants: emploi des jeunes et des femmes, réseaux d'exploitants aquacoles, accès aux marchés, biosécurité et gestion des risques professionnels et des problèmes de sécurité;
- h) <u>a demandé</u> que les Directives d'application volontaire sur les programmes de documentation des prises soient rédigées dans leur version finale;
- i) <u>s'est déclaré favorable</u> au Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial) et à la poursuite de son élaboration et <u>a reconnu</u> que cet outil jouerait un rôle crucial dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) et dans la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- j) s'est réjoui de la création du Programme-cadre pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale, mécanisme qui permettra de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires et est convenu qu'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme complémentaire qui prendrait la forme d'un cadre stratégique mondial pour les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, dans le cadre duquel seraient consultés les acteurs de la pêche artisanale;
- k) <u>a souligné qu'il était important</u> que la FAO fournisse des indications sur les pratiques optimales en matière de gestion de la pêche continentale et <u>a recommandé</u> d'élaborer une méthode qui permettrait de suivre et d'évaluer efficacement la situation de ce secteur;
- <u>a fait bon accueil</u> au plan de travail mondial et <u>a recommandé</u> de créer une base de données concernant les systèmes de gestion fondée sur les droits qui sont déjà en place;
- m) <u>a réservé un accueil favorable</u> au projet de stratégie de la FAO en matière de pêches, d'aquaculture et de changement climatique pour 2017-2020, compte tenu de l'importance du rôle que jouent les océans du point de vue du changement climatique et des répercussions du changement climatique sur les océans, les pêches et l'aquaculture;
- n) <u>a pris note</u> des faits nouveaux en rapport avec la création d'une université mondiale des pêches, proposée par la République de Corée.

15. Le Conseil:

- a) <u>a approuvé</u> le projet de résolution sur la Journée internationale de la lutte illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) (5 juin), que l'on trouvera à l'*annexe E*, qui sera présenté à la Conférence de la FAO à sa quarantième session, pour adoption;
- b) <u>a approuvé</u> le projet de résolution sur l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022), que l'on trouvera à l'*annexe F*, qui sera présenté à la Conférence de la FAO à sa quarantième session, pour adoption.

Rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts (18-22 juillet 2016)¹²

- 16. Le Conseil <u>a fait siennes</u> les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts (18-22 juillet 2016). En particulier, le Conseil:
 - a) <u>s'est félicité</u> de la publication du rapport sur la *Situation des forêts du monde 2016* et des messages essentiels qui y sont formulés et <u>a reconnu</u> que la gestion durable des forêts et de l'agriculture, ainsi que l'intégration de ces secteurs dans les plans d'affectation des terres, contribuait fortement à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD);
 - b) <u>s'est déclaré favorable</u> à l'utilisation des cinq principes interconnectés élaborés par la FAO, qui doivent servir de cadre au dialogue sur les politiques concernant la durabilité;
 - c) <u>a invité</u> la FAO à aligner la stratégie relative à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) sur les exigences en matière de suivi des ODD, ainsi que sur d'autres processus mondiaux intéressant les forêts et sur les travaux menés dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), afin d'améliorer et de rationaliser l'établissement de rapports mondiaux sur les forêts et de renforcer l'aide apportée aux pays sur la question du Suivi national des forêts;
 - d) <u>a souligné</u> l'importance des forêts dans le projet de stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique, ainsi que de la poursuite du dialogue et de l'échange d'informations entre les différents secteurs, notamment l'environnement, les forêts, les pêches et l'agriculture – y compris l'élevage –, aux niveaux national, régional et international, en vue de renforcer les synergies et d'éviter les chevauchements d'activités;
 - e) <u>s'est félicité</u> de la création du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides et <u>est convenu</u> que les travaux de cet organe seraient financés par des ressources extrabudgétaires;
 - f) <u>a souligné</u> qu'il était important que la FAO intensifie ses travaux sur les forêts boréales et tempérées;
 - g) <u>a fait bon accueil</u> au document final du XIVe Congrès forestier mondial;
 - h) <u>a rappelé</u> que la FAO apportait une contribution essentielle à l'Arrangement international sur les forêts et <u>a encouragé</u> l'Organisation à continuer de jouer son rôle de chef de file dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF);
 - <u>a encouragé</u> la FAO à examiner la stratégie relative à l'Évaluation des ressources forestières mondiales, y compris la stratégie de financement, en concertation avec les Membres de l'Organisation, les membres du PCF et les autres organisations internationales concernées;
 - j) s'est félicité de l'approbation des Directives volontaires sur le suivi national des forêts.
- 17. Le Conseil <u>a approuvé</u> l'offre de la République de Corée qui proposait d'accueillir le XVe Congrès forestier mondial en 2021 et <u>a dit apprécier</u> le geste de désistement de l'Italie.

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du Comité financier (cent soixante-quatrième session) (7 novembre 2016)¹³

- 18. Le Conseil <u>a souscrit</u> au rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du Comité financier (cent soixante-quatrième session) et il:
 - a) <u>s'est félicité</u> des mesures prises par le Directeur général afin de renforcer les capacités techniques de l'Organisation, en particulier dans les domaines techniques prioritaires, parmi lesquels figurent le changement climatique, les pêches, la résistance aux antimicrobiens et la coopération Sud-Sud, tout en maintenant des capacités suffisantes dans les bureaux décentralisés;

-

¹² C 2017/24; CL 155/PV/2; CL 155/PV/8.

¹³ CL 155/7; CL 155/7-Inf.1; CL 155/PV/4; CL 155/PV/8.

b) <u>a pris note avec satisfaction</u> des informations supplémentaires fournies par le Secrétariat au sujet du renforcement des dispositions relatives à la gestion des programmes (document CL 155/7-Inf.1);

- c) <u>a approuvé</u> les modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure organisationnelle pour renforcer les dispositions relatives à la gestion et à l'exécution des programmes, sans qu'il y ait d'incidences budgétaires (annexe 1 du document CL 155/7), et <u>s'est accordé</u> sur le nom du département dont la création a été approuvée (Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux);
- d) <u>a déclaré attendre avec intérêt</u> de prendre connaissance d'informations détaillées sur la conversion des postes administratifs en postes techniques en 2016-2017 figurant dans le Programme de travail et budget 2018-2019, en précisant qu'il fallait veiller à préserver l'intégrité des services linguistiques au sein de l'Organisation;
- e) <u>s'est réjoui</u> des progrès soutenus que la FAO avait accomplis dans le domaine des partenariats avec le secteur privé et avec des organisations de la société civile, et <u>comptait</u> que des rapports plus analytiques sur ces partenariats seraient présentés à l'avenir à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier;
- f) <u>a noté</u> que la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier pourrait être amenée à examiner ses méthodes de travail afin de les améliorer.

Rapport de la cent vingtième session du Comité du Programme (7-11 novembre 2016)¹⁴

- 19. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent vingtième session du Comité du Programme.
- 20. Le Conseil <u>a réservé un accueil favorable</u> à la Stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique et <u>a approuvé</u> les recommandations du Comité visant à l'affiner, notant qu'une stratégie actualisée serait présentée au Comité du Programme à sa session de mars 2017.
- 21. Le Conseil <u>a pris note</u> des recommandations formulées dans les rapports des comités techniques au sujet du projet de stratégie, concernant en particulier:
 - a) le rôle de la FAO au niveau mondial, au carrefour entre l'alimentation et l'agriculture et les défis lancés par le changement climatique;
 - b) les incidences du changement climatique sur les océans, les pêches et l'aquaculture;
 - c) le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique et ses effets;
 - d) les interfaces entre le changement climatique, le commerce, les marchés des produits et la sécurité alimentaire;
 - e) l'importance de la lutte contre la sécheresse et la désertification;
 - f) la demande tendant à ce que la FAO et les pays tiennent compte systématiquement de la biodiversité dans l'agriculture (y compris l'élevage), afin de promouvoir la contribution de la biodiversité aux services écosystémiques ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets;
 - g) l'incorporation du Plan d'action de la Stratégie relative au changement climatique dans le Cadre stratégique révisé.

22. Le Conseil:

a) <u>a réservé un accueil favorable</u> à l'évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif stratégique 5 et a félicité le Secrétariat pour les travaux entrepris dans le domaine de la résilience, <u>a fait siennes</u> les observations du Comité sur les domaines d'intérêt commun dans les évaluations des objectifs stratégiques, notamment la collaboration sur le terrain avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres institutions du système des Nations Unies, et l'intégration des considérations de parité hommes-femmes;

 $^{^{14}}$ CL 155/5; C 2017/21 (par. 12 et 14); C 2017/22 (par. 25 à 29); C 2017/23 (par. 18, 144 et 148); C 2017/24 (par. 12, 20, 21); CL 155/PV/4; CL 155/PV/8.

b) <u>a demandé</u> qu'une annexe soit consacrée à la parité hommes-femmes dans les futures évaluations portant sur les objectifs stratégiques, et que les éléments de la politique de la FAO en matière de parité hommes-femmes servent de référence;

- c) <u>s'est félicité de</u> la qualité de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO et des améliorations apportées à cette fonction au cours de l'exercice biennal écoulé; <u>a souscrit</u> à la recommandation du Comité visant à renforcer la formation et l'obligation de rendre compte, <u>soulignant</u> à cet égard l'intérêt de la double dépendance hiérarchique du Directeur de l'évaluation, qui doit rendre compte aux Membres et au Directeur général; et <u>a approuvé</u> le maintien de la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO;
- d) <u>s'est félicité</u> des progrès importants que le Secrétariat avait accomplis s'agissant de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport sur l'évaluation de la contribution de la FAO dans les situations de transition en rapport avec une crise et dans le rapport sur l'évaluation conjointe FAO/PAM du dispositif de coordination du module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire;
- e) <u>a fait siens</u> le plan de travail relatif aux évaluations proposé pour 2017-2019 ainsi que la recommandation du Comité visant à faire une évaluation cyclique des principales stratégies thématiques de la FAO;
- f) s'est félicité du plan de travail pour l'évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation et de son additif; a noté que le fait de présenter le projet de rapport des consultants externes à la Direction et aux Membres pour recueillir les points de vue de ceux-ci avant la mise au point définitive du rapport garantissait l'indépendance de l'évaluation; s'est félicité qu'il soit prévu de présenter le projet de rapport aux représentants permanents lors d'une réunion d'information informelle en février 2017; et a indiqué attendre avec intérêt de pouvoir examiner le rapport final de l'évaluation indépendante des capacités techniques de l'Organisation au Siège et dans les bureaux décentralisés à sa cent cinquante-sixième session en avril 2017;
- g) s'est félicité de l'attention particulière accordée par l'Organisation à la question de la parité hommes-femmes, du statut de thème transversal attribué à cette question dans le Cadre stratégique, des excellents résultats présentés dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015, de l'intégration de la question de la parité hommes-femmes dans les évaluations de tous les objectifs stratégiques, de la réalisation d'une évaluation complète de cette question pour 2019 et de l'organisation, le 15 décembre 2016, d'un séminaire informel sur les activités menées par la FAO dans le domaine de la parité hommes-femmes à l'intention des représentants permanents;
- h) <u>a pris note</u> des préoccupations exprimées quant à la communication tardive de certains documents de la session du Comité du Programme dans certaines langues et <u>s'est félicité</u> que le Comité examine en permanence les moyens d'améliorer ses méthodes de travail, notamment en organisant éventuellement des réunions sur les questions d'évaluation.

Rapports des cent soixante-deuxième, cent soixante-troisième et cent soixante-quatrième sessions du Comité financier (23-25 mai, 2-3 novembre et 7-11 novembre 2016, respectivement)¹⁵

23. Le Conseil <u>a approuvé</u> les rapports des cent soixante-deuxième, cent soixante-troisième et cent soixante-quatrième sessions du Comité financier. Plus particulièrement, le Conseil:

Au sujet de la situation financière

- a) <u>a exhorté</u> tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions mises en recouvrement;
- b) <u>s'est félicité</u> que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée sur les comptes de l'Organisation pour 2015, qui constituaient le deuxième jeu d'états financiers établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS);

¹⁵ CL 155/4, CL 155/6, CL 155/11, CL 155/13 Rev.1, CL 155/LIM/2 C 2017/6 A et B, CL 155/PV/5, CL 155/PV/8.

c) <u>a souligné</u> qu'il importait, comme le Comité financier l'avait mis en avant, de renforcer le cadre de contrôle interne, au Siège et dans les bureaux décentralisés et de surveiller sa mise en œuvre effective et le respect des règles correspondantes;

- d) <u>a demandé</u> au Secrétariat de maintenir les dépenses liées au Programme de coopération technique (PCT) à un niveau garantissant l'utilisation intégrale des crédits ouverts à ce titre, tels qu'approuvés par la Conférence;
- e) <u>a recommandé</u> de présenter à la Conférence de la FAO le projet de résolution, tel que présenté au paragraphe 11 du document CL 155/6, par lequel celle-ci approuverait les comptes vérifiés de l'Organisation pour 2015;

Au sujet des ressources humaines

- f) <u>s'est dit satisfait</u> des nombreux résultats obtenus par la FAO en matière de gestion des ressources humaines depuis 2012, notamment la réduction notable du nombre de postes du cadre organique vacants, et <u>a encouragé</u> le Secrétariat à poursuivre son action, en particulier en ce qui concerne les bureaux régionaux dont le taux de vacance de postes est élevé:
- g) <u>a encouragé</u> le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour parvenir à une représentation géographique équitable, tout en rappelant qu'il était important de satisfaire aux critères les plus élevés d'efficience, de mise en concurrence dans des conditions régulières, de transparence et de compétence technique lors de la sélection du personnel;
- h) <u>a demandé</u> au Secrétariat de simplifier le processus de communication de données non confidentielles sur la dotation en personnel aux Membres qui en font la demande;

Au sujet des questions relatives au contrôle

i) <u>a approuvé</u> la nomination de Mme Daniela Graziani au Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de trois ans.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Rapport de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (17-21 octobre 2016)¹⁶

- 24. Le Conseil <u>a fait siennes</u> les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). En particulier, le Conseil:
 - a fait bon accueil aux recommandations en matière de politiques énoncées dans les documents «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?» et «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés» et <u>a encouragé</u> leur large diffusion;
 - b) <u>a pris note</u> du rapport du Groupe d'experts de haut niveau intitulé «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?» et noté que le CSA avait demandé qu'une étude sur le thème «Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030» lui soit présentée, en séance plénière, en 2018;
 - a pris note de la mobilisation du CSA au service de la nutrition et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment de sa contribution au Forum politique de haut niveau;
 - d) <u>s'est félicité</u> de la manifestation thématique mondiale sur l'utilisation des Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, conformément au cadre de référence qui donne des indications sur la mise en commun de l'expérience acquise et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et

_

¹⁶ C 2017/20; CL 155/PV/3; CL 155/PV/8.

- recommandations du CSA par l'intermédiaire de manifestations nationales, régionales et mondiales;
- e) <u>a noté</u> que le CSA avait mis en place un Groupe de travail à composition non limitée chargé de convenir d'un processus pour rassembler des connaissances pratiques et des approches ayant fait leurs preuves dans le contexte de l'évolution des dynamiques entre les espaces rural et urbain;
- f) <u>a recommandé</u> que le CSA présente un Programme de travail pluriannuel viable et réaliste, en tenant compte des ressources disponibles, notamment pour les services de traduction et d'interprétation, et de la nécessité d'une charge de travail gérable;
- g) <u>a encouragé</u> les membres du CSA à verser au budget du Comité des ressources extrabudgétaires non assorties d'une obligation d'affectation et à rechercher des solutions de long terme pour ce budget afin de répondre à la nécessité de prévisibilité;
- h) <u>a pris note</u> des modifications apportées à la composition du Bureau du CSA (y compris les membres suppléants), le mandat des nouveaux membres courant jusqu'à l'expiration du mandat du Bureau, à la quarante-quatrième session du CSA, en 2017;
- i) <u>a dit attendre avec intérêt</u> l'évaluation prochaine de l'efficacité du CSA.

Questions constitutionnelles et juridiques

Rapport de la cent troisième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (24-26 octobre 2016)¹⁷

25. Le Conseil a examiné le rapport de la cent troisième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du Comité financier (cent soixante-quatrième session), sous l'angle de la nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV.

26. Le Conseil:

- a) <u>a noté</u> qu'en vertu de décisions de la Conférence et des dispositions des traités portant création d'organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, les secrétaires étaient nommés par le Directeur général, avec l'approbation des organes concernés;
- b) <u>a reconnu</u> qu'il était nécessaire de trouver le juste équilibre entre l'autonomie fonctionnelle des organes relevant de l'article XIV et les responsabilités incombant à l'Organisation à l'égard de ces organes;
- c) <u>a souligné qu'il était urgent</u> de pourvoir les deux postes vacants de secrétaire de deux organes relevant de l'article XIV (Commission des thons de l'océan Indien et Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).
- 27. À cet égard, le Conseil <u>a pris acte</u> de la proposition formulée par le Directeur général et des différents avis exprimés par les Membres et il <u>est convenu</u> que l'on procéderait comme suit:
 - a) avec effet immédiat, le Président indépendant du Conseil et le Secrétariat de la FAO se concerteront avec les organes concernés relevant de l'article XIV afin d'élaborer une proposition relative à des procédures de nomination des secrétaires des organes concernés relevant de l'article XIV acceptables pour les organes, proposition à présenter au Conseil de la FAO d'ici à la fin de 2018;
 - b) immédiatement aussi, à titre exceptionnel et sans créer aucun précédent, le Directeur général fera publier des avis de vacance de poste pour la nomination de deux secrétaires (Commission des thons de l'océan Indien et Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) conformément aux procédures établies de nomination des fonctionnaires de rang supérieur de la FAO. Deux représentants des Membres, désignés par les organes, siégeront aux jurys de sélection et le Directeur général recommandera ensuite un candidat aux organes pour approbation à leur session suivante;

¹⁷ CL 155/2; CL 155/7 (par. 9 à 12); CL 155/PV/5; CL 155/PV/6; CL 155/PV/7; CL 155/PV/8.

c) enfin, les secrétaires visés à l'alinéa b) seront nommés pour deux ans sous réserve que leur nomination soit confirmée par l'organe concerné à la fin de cette période.

28. Le Conseil <u>a également confirmé</u> que les réunions officielles des organes statutaires doivent être publiques et que le Directeur général ou un représentant de celui-ci doit participer sans droit de vote aux réunions officielles des organes statutaires et de leurs organes subsidiaires, conformément au paragraphe 5 de l'article VII de l'Acte constitutif de la FAO.

Questions relatives à la gouvernance

Collaboration entre les organisations ayant leur siège à Rome¹⁸

- 29. Le Conseil a approuvé le document conjoint sur la collaboration entre les trois organisations ayant leur siège à Rome et <u>a félicité</u> celles-ci pour l'élaboration du rapport, <u>notant</u> qu'il constituerait une référence utile pour les futures activités conjointes de ces organisations et qu'il s'agissait d'un document évolutif qui serait mis à jour régulièrement.
- 30. Le Conseil <u>a invité</u> les organisations ayant leur siège à Rome à tenir compte des principes définis dans le document conjoint lors de l'élaboration de leurs prochains plans stratégiques, et <u>a recommandé</u> que l'on rende plus spécifiques et plus concrets les activités communes proposées et les domaines de collaboration potentiels et que, en outre, on les assortisse de calendriers, d'évaluations conjointes et de mécanismes incitatifs, entre autres, tout en évitant les doublons et les chevauchements.
- 31. Le Conseil <u>a salué</u> l'objectif commun de centrer la collaboration future sur l'aide apportée aux pays pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD).
- 32. Le Conseil <u>a fait bon accueil</u> aux principes d'action et aux quatre piliers de collaboration suggérés, ainsi qu'à la plus grande attention qui serait accordée aux processus au niveau des pays et aux efforts visant à améliorer la collaboration dans le contexte de la cohérence d'action à l'échelle du Système des Nations Unies, et d'un plein engagement à l'égard des travaux du CSA.
- 33. Le Conseil <u>a noté avec satisfaction</u> que les équipes régionales des organisations ayant leur siège à Rome élaboreraient des processus régionaux visant à déterminer les pays cibles, les domaines prioritaires communs et le suivi conjoint des progrès, conformément aux exigences et aux priorités des gouvernements hôtes.
- 34. Le Conseil <u>est convenu</u> de l'intérêt de réunions conjointes des organes directeurs des trois organisations ayant leur siège à Rome et d'un rapport annuel sur la collaboration entre ces organisations.

Organisation de la quarantième session de la Conférence de la FAO¹⁹

- 35. Le Conseil <u>est convenu</u> de présenter à la Conférence pour approbation l'ordre du jour provisoire ainsi que les dispositions proposées dans le document portant la cote CL 155/8 et il <u>a recommandé</u> en particulier:
 - a) de créer deux commissions chargées d'examiner, respectivement: i) les questions de fond et de politique générale en matière d'alimentation et d'agriculture; et ii) les questions se rapportant au programme et au budget;
 - b) de fixer au lundi 3 juillet 2017 à midi la date limite de dépôt des candidatures au Conseil, et au vendredi 7 juillet 2017 la tenue de l'élection;
 - c) il <u>est convenu</u> que seraient examinés, lors de réunions informelles entre le Président indépendant du Conseil et les présidents des groupes régionaux, les éléments d'une

_

¹⁸ CL 155/12 Rev.2; CL 155/7 (par. 1 à 5); CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

¹⁹ CL 155/8: CL 155/PV/6: CL 155/PV/8.

proposition concernant l'organisation d'une manifestation spéciale sur la parité hommesfemmes durant la Conférence, qui permettrait une participation dynamique des membres.

- 36. Le Conseil <u>est convenu</u>, en outre, de recommander à la Conférence le thème «Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire» pour le débat général de sa quarantième session, et de limiter la durée des interventions des chefs de délégation à un maximum de cinq minutes
- 37. Le Conseil <u>a approuvé</u> également le thème biennal suivant pour les sessions des organes directeurs devant se tenir au cours de l'exercice biennal 2018-2019: «Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO».

Date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil

38. Le Conseil <u>a décidé</u> de fixer au mercredi 5 avril 2017 à midi la date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil; et au mercredi 12 avril 2017 la date à laquelle seraient communiquées ces candidatures par lettre du Secrétaire général et par l'intermédiaire du Portail des Membres de la FAO.

Désignation du Président de la Conférence et des Présidents de la Commission I et de la Commission II

- 39. Le Conseil a noté que les consultations au sein du groupe régional de la FAO pour l'Asie avaient permis d'aboutir à un consensus sur la désignation de M. Emmanuel F. Piñol, Secrétaire à l'Agriculture des Philippines, pour assurer les fonctions de Président de la Conférence. Il est convenu par ailleurs que les fonctions de président de la Commission I et de président de la Commission II seraient assurées, respectivement, par un représentant d'un pays membre du Groupe des 77 et de la Chine et par un représentant d'un pays non membre du Groupe des 77 et de la Chine.
- 40. Le Conseil <u>est convenu</u> de reporter à sa cent cinquante-sixième session (avril 2017) la présentation des candidatures aux fonctions suivantes:
 - a) président des commissions de la Conférence;
 - b) vice-présidents de la Conférence (trois);
 - c) membres élus du Bureau de la Conférence (sept);
 - d) membres de la Commission de vérification des pouvoirs (neuf).
- 41. Le Conseil <u>est convenu</u> de recommander à la Conférence d'inviter la Palestine à assister à ses débats en qualité d'observateur.

Programme de travail pluriannuel du Conseil 2017-2020²⁰

42. Le Conseil a examiné et <u>approuvé</u> son programme de travail pluriannuel 2017-2020, que l'on trouvera à l'*annexe G*, et a pris note des questions nécessitant un suivi, telles que relevées par les Membres, à incorporer dans le Programme de travail pluriannuel.

État d'avancement de la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (30 mai-3 juin 2016)²¹

- 43. Le Conseil a pris note de la suite donnée aux décisions prises à ses cent cinquante-quatrième session (30 mai 3 juin 2016), cent cinquante-troisième session (30 novembre 4 décembre 2015) et cent cinquantième session (1er 5 décembre 2014).
- 44. Le Conseil <u>a recommandé</u> que le point 10 du document portant la cote CL 155/LIM/3 Rev.1 fasse référence non seulement au mandat, mais aussi au Règlement intérieur du Partenariat mondial sur les sols.

-

²⁰ CL 155/LIM/5; CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

²¹ CL 155/LIM/3 Rev.1; CL 155/LIM/3 Add.1; CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

Questions diverses

Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM²²

- 45. Conformément à la Résolution 7/2011 du 2 juillet 2011, le Conseil <u>a élu</u> six membres du Conseil d'administration du PAM pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019) selon la répartition ci-après:
 - Liste A: Congo et Zimbabwe;
 - Liste B: Pakistan;
 - Liste C: Argentine;
 - Liste D: Allemagne et Canada.
- 46. Le Conseil a également élu:
 - le Brésil à un siège de la liste C pour un mandat allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;
 - le Bénin à un siège de la liste A pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;
 - le Pérou à un siège de la liste C pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018;
 - la Suisse à un siège de la liste D pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2015²³

- 47. Le Conseil <u>a accueilli favorablement</u> et <u>a approuvé</u> le Rapport annuel du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2015.
- 48. Plus particulièrement, le Conseil:
 - a) <u>a pris acte</u> des résultats du PAM en direction de ses objectifs stratégiques, étayés par les réalisations par priorité de gestion;
 - b) <u>s'est dit conscient</u> de l'engagement du personnel du PAM sur le terrain, où il travaille dans des conditions difficiles pour assurer concurremment les urgences de niveau 2 (L2) et de niveau 3 (L3) en plus de faire face aux crises prolongées;
 - c) <u>s'est félicité</u> de la participation du PAM à des activités de partenariat et de coordination, de son engagement aux côtés de ses partenaires en vue de l'objectif Faim zéro et des objectifs de développement durable;
 - d) <u>s'est félicité</u> des efforts du PAM en vue de renforcer la collaboration avec les autres organisations sises à Rome;
 - e) <u>a pris bonne note</u> des activités en cours dans le cadre des grandes initiatives de changement, dont la préparation du nouveau Plan stratégique, des plans stratégiques par pays et des politiques y afférentes et de l'examen du cadre de financement, ainsi que du renforcement organisationnel continu envisagée;
 - f) <u>a noté</u> l'intégration de la suite donnée aux recommandations issues de l'Examen quadriennal complet dans le Rapport annuel du PAM sur les résultats, et l'accent mis en particulier sur les questions de parité hommes-femmes, le renforcement des capacités, la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, l'initiative «Unis dans l'action», l'alignement sur le Groupe des Nations Unies pour le développement, la gestion axée sur les résultats et l'harmonisation et la simplification des pratiques opérationnelles.

_

²² CL 155/9 Rev.1; CL 155/LIM/4; CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

²³ CL 155/10; CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

Médaille Margarita Lizárraga²⁴

49. Le Conseil <u>a approuvé</u> le choix du Comité de sélection, qui s'est porté sur la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), et <u>a recommandé</u> que la médaille soit remise à la CCAMLR par le Directeur général lors d'une cérémonie organisée à cet effet, avant le 31 décembre 2017.

Calendrier 2016-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales²⁵

50. Le Conseil <u>a pris note</u> du calendrier pour 2017, que l'on trouvera à l'*annexe H*, et l'<u>a approuvé</u> après y avoir ajouté la seizième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), qui aura lieu du 30 janvier au 3 février 2017.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO²⁶

- 51. Le Conseil <u>a apprécié</u> les présentations qui ont été faites sur les questions suivantes:
 - a) Mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD);
 - b) Conclusions de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP22);
 - c) Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);
 - d) Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale:
 - e) Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition – Rapport de prospective: Systèmes et régimes alimentaires: faire face aux défis du XXI^e siècle;
 - f) Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (Nairobi, 28 novembre 1^{er} décembre 2016).
 - g) Segment de haut niveau de la treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-sixième session du Conseil (avril 2017)²⁷

52. Le Conseil <u>a approuvé</u> l'ordre du jour provisoire de sa cent cinquante-sixième session (avril 2017) et <u>est convenu</u> d'y ajouter un point relatif à la proposition visant à célébrer une année internationale des camélidés.

Deuxième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale²⁸

53. Le Conseil a été informé des conclusions de la deuxième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, tenue à Alger (Algérie) en octobre 2016.

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO²⁹

54. M. Juan Coy, de l'Association des fonctionnaires du cadre organique de la FAO, a prononcé une déclaration au nom des organes de représentation du personnel de la FAO.

²⁴ CL 155/LIM/6; CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

²⁵ CL 155/LIM/1; CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

²⁶ CL 155/INF/4 Rev.1; CL 155/PV/7; CL 155/PV/8.

²⁷ CL 155/INF/2; CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

²⁸ CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

²⁹ CL 155/PV/6; CL 155/PV/8.

Exposé du Ministre haïtien de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural 30

55. Le Conseil <u>a pris note avec intérêt</u> de la présentation faite par M. Pierre Guito Laurore, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural de la République d'Haïti, sur l'ouragan Matthew.

³⁰ CL 155/PV/7; CL 155/PV/8..

Annexe A

Ordre du jour de la cent cinquante-cinquième session du Conseil

Questions de procédure

- 1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 2. Élection des trois vice-présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 3. Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021
- 4. Comités techniques Questions relatives au Programme et au budget découlant des rapports suivants:
 - 4.1 Rapport de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture (26-30 septembre 2016)
 - Rapport de la soixante et onzième session du Comité des produits (4-6 octobre 2016)
 - Rapport de la trente-deuxième session du Comité des pêches (11-15 juillet 2016)
 - 4.4 Rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts (18-22 juillet 2016)
 - a) Quinzième Congrès forestier mondial (2021)
- 5. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du Comité financier (cent soixante-quatrième session) (7 novembre 2016)
- 6. Rapport de la cent vingtième session du Comité du Programme (7-11 novembre 2016)
- 7. Rapports des cent soixante-deuxième, cent soixante-troisième et cent soixante-quatrième sessions du Comité financier (23-25 mai, 2-3 novembre et 7-11 novembre 2016 respectivement)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

8. Rapport de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (17-21 octobre 2016)

Questions constitutionnelles et juridiques

9. Rapport de la cent troisième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (24-26 octobre 2016)

Questions relatives à la gouvernance

- 10. Collaboration entre les organisations ayant leur siège à Rome
- 11. Organisation de la quarantième session de la Conférence de la FAO
- 12. Programme de travail pluriannuel du Conseil 2017-2020
- 13. État d'avancement de la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (30 mai-3 juin 2016):

A2 CL 155/REP

Questions diverses

- 14. Programme alimentaire mondial:
 - 14.1 Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
 - 14.2 Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2015
- 15. Médaille Margarita Lizárraga
- 16. Calendrier 2016-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 17. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 18. Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-sixième session du Conseil (avril 2017)
- 19. Autres questions

Annexe B

Liste des documents

CL 155/1	Ordre du jour provisoire
CL 155/2	Rapport de la cent troisième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (24-26 octobre 2016)
CL 155/3	Cadre stratégique révisé et Ébauche du Plan à moyen terme 2018-2021
CL 155/4	Rapport de la cent soixante-deuxième session du Comité financier (23–25 mai 2016)
CL 155/5	Rapport de la cent vingtième session du Comité du Programme (Rome, 7-11 novembre 2016)
CL 155/6	Rapport de la cent soixante-quatrième session du Comité financier (7-11 novembre 2016)
CL 155/7	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingtième session) et du Comité financier (cent soixante-quatrième session) (7 novembre 2016)
CL 155/7 – Inf.1	Complément d'information sur l'amélioration des capacités techniques et le renforcement des dispositions relatives à la gestion des programmes en 2016-2017
CL 155/8	Organisation de la quarantième session de la Conférence de la FAO
CL 155/9 Rev.1	Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CL 155/10	Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2015
CL 155/11	Rapport de la cent soixante-troisième session du Comité financier (2-3 novembre 2016)
CL 155/12 Rev.2	Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
CL 155/13 Rev.1	Avis de la FAO sur la Feuille de route intégrée du Programme alimentaire mondial
Série C 2017	
C 2017/6 A	Comptes vérifiés – FAO 2015
C 2017/6 B	Comptes vérifiés – FAO 2015 Partie B – Rapport du Commissaire aux comptes
C 2017/20	Rapport de la quarante-troisième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 17-21 octobre 2016)
C 2017/21	Rapport de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture (Rome, 26-30 septembre 2016)

B2 CL 155/REP

C 2017/22	Rapport de la soixante et onzième session du Comité des produits (Rome, 4–6 octobre 2016)
C 2017/23	Rapport de la trente-deuxième session du Comité des pêches (Rome, 11-15 juillet 2016)
C 2017/24	Rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts (Rome, 18-22 juillet 2016)
Série CL 155/INF	
CL 155/INF/1 Rev.1	Calendrier provisoire
CL 155/INF/2	Ordre du jour provisoire de la cent cinquante-sixième session du Conseil (avril 2017)
CL 155/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 155/INF/4 Rev.1	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
CL 155/INF/5	Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2014/6)
CL 155/INF/6	Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2014/9)
CL 155/INF/7	Évaluation de l'intégration de la question du plein emploi productif et du travail décent par les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2015/1)
CL 155/INF/8	Proclamation et célébration des années internationales
CL 155/INF/9	Note sur les méthodes de travail du Conseil
Série CL 155/LIM	
CL 155/LIM/1	Calendrier 2016-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
CL 155/LIM/2	État des contributions courantes et des arriérés au 29 novembre 2016
CL 155/LIM/3 Rev.1	État d'avancement de la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (30 mai - 3 juin 2016)
CL 155/LIM/3 Add.1	État d'avancement de la mise en œuvre des décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (30 mai-3 juin 2016) - Additif
CL 155/LIM/4	Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
CL 155/LIM/5	Programme de travail pluriannuel du Conseil 2017-2020
CL 155/LIM/6	Médaille Margarita Lizárraga
CL 155/LIM/7	Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales
CL 155/LIM/8	Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

Autres documents

Liste des délégués et des observateurs

Introduction au fonctionnement du Conseil de la FAO

Liste des Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de la FAO aux

fins des élections au Conseil d'administration du PAM

CL 155/Draft Report Projet de rapport du Conseil réuni en plénière

Série CL 155/PV

CL 155/PV/1 à Comptes rendus in extenso du Conseil

CL 155/PV/8

Série CL 155/OD

CL 155/OD/1 à Programmes des séances

CL 155/OD/5

Annexe C

Projet de résolution de la Conférence

Journée mondiale des abeilles

La Conférence,

Considérant la nécessité de résoudre d'urgence le problème du déclin, à l'échelle mondiale, de la diversité des pollinisateurs, et des risques que celui-ci comporte pour l'agriculture durable, les moyens d'existence humains et l'approvisionnement en denrées alimentaires;

Rappelant le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur des services de pollinisation pour une agriculture durable, et le rôle prépondérant joué par la FAO dans la facilitation et la coordination de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, mise en place en 2002 par la Convention sur la diversité biologique;

Ayant à l'esprit l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire, publiée en février 2016 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;

Notant la dépendance des systèmes agricoles mondiaux envers les services de pollinisation et la contribution importante des abeilles et autres pollinisateurs à l'amélioration de la production et des rendements agricoles à travers le monde et, partant, à la création d'emplois dans les zones rurales;

Notant également le rôle fondamental des abeilles et autres pollinisateurs et leur contribution à une production alimentaire durable et à la nutrition, qui favorisent la sécurité alimentaire d'une population mondiale en expansion et contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination de la faim;

Notant en outre la contribution que les services écosystémiques fournis par les abeilles et autres pollinisateurs apportent à la santé des écosystèmes, en préservant la biodiversité, les espèces et la diversité génétique, en promouvant ainsi une intensification écologique et durable de la production alimentaire et en favorisant l'adaptation au changement climatique;

Constatant avec préoccupation que les abeilles et autres pollinisateurs sont menacés par une série de facteurs induits en particulier par des activités humaines telles que les changements d'affectation des terres, les pratiques agricoles intensives et l'utilisation de pesticides, ainsi que par la pollution, les ravageurs et les maladies, et le changement climatique, qui menacent leur habitat, leur santé et leur développement;

Affirmant que les abeilles et autres pollinisateurs intéressent les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale;

Consciente de la nécessité urgente de susciter une prise de conscience à tous les niveaux, et de promouvoir et de faciliter les interventions en faveur de la protection des abeilles et autres pollinisateurs, afin de contribuer à leur santé et à leur développement; gardant à l'esprit que l'amélioration des services des pollinisateurs est importante pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'élimination de la faim, l'instauration de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable, pour protéger des ressources naturelles limitées et pour mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité; ainsi que de nombreux autres aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Constatant que la célébration d'une *Journée mondiale des abeilles* par la communauté internationale contribuerait considérablement à la prise de conscience à tous les niveaux de l'importance des abeilles et autres pollinisateurs, et à promouvoir les initiatives internationales et les actions collectives en faveur de leur protection;

C2 CL 155/REP

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la mise en œuvre de la Journée mondiale des abeilles doivent être financées au moyen de contributions volontaires, y compris de la part du secteur privé;

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame le 20 mai de chaque année *Journée mondiale des abeilles* à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.

Annexe D

Projet de résolution de la Conférence Année internationale de la santé des végétaux

La Conférence,

Notant que des végétaux en bonne santé constituent la base de toute vie sur terre, des fonctions des écosystèmes et de la sécurité alimentaire, et qu'ils sont indispensables au maintien de la vie sur terre;

Constatant que la santé des végétaux est la clé d'une intensification durable de l'agriculture, nécessaire pour nourrir une population mondiale qui d'ici à 2050 ira croissant;

Affirmant que la santé des végétaux est essentielle pour faire face aux pressions que représente une population en expansion, et qu'il est extrêmement important d'œuvrer à la promotion de la santé des végétaux, afin que la communauté internationale soit en mesure de garantir des ressources végétales pour assurer la sécurité alimentaire mondiale sur la base d'écosystèmes stables et durables;

Constatant que la préservation de la santé des végétaux permet de protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les ennemis des végétaux et les problèmes liés au changement climatique, et contribue aux efforts visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté;

Rappelant la nécessité urgente de susciter une prise de conscience et de promouvoir et de faciliter une action en faveur de la gestion phytosanitaire, afin de contribuer aux Objectifs de développement durable convenus par l'Organisation des Nations Unies pour 2030;

Persuadée que la célébration d'une Année internationale de la santé des végétaux permettrait de mettre en place une plateforme et d'encourager les interventions destinées à promouvoir et à mettre en œuvre des activités en faveur de la préservation et du maintien des ressources végétales mondiales, et de susciter une prise de conscience de l'importance que revêt la protection phytosanitaire face aux préoccupations mondiales, y compris la faim, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement;

Affirmant qu'il faut sans plus attendre amener le public à prendre conscience de l'importance de végétaux sains pour la sécurité alimentaire et les fonctions des écosystèmes;

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux doivent être financées au moyen de contributions volontaires, y compris de la part du secteur privé;

Prie le Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame l'année 2020 Année internationale de la santé des végétaux à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.

Annexe E

Projet de résolution de la Conférence

Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

La Conférence,

Prenant acte que la pêche et l'aquaculture sont des activités humaines qui produisent des aliments de grande qualité et des bienfaits sociaux et économiques et qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et au développement rural,

Reconnaissant l'importance que revêtent la conservation et l'utilisation à long terme des océans de toute la planète et de leurs ressources,

Profondément préoccupée par le fait que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée continue à faire peser une menace grave sur la conservation à long terme et l'utilisation durable de ces ressources,

Prenant acte des efforts considérables qui ont été engagés par la FAO pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en vue de l'utilisation durable des ressources halieutiques dans le contexte du renforcement la sécurité alimentaire et de l'éradication de la faim, efforts qui contribuent ainsi à l'accomplissement des premier, deuxième et quatorzième objectifs de développement durable (ODD),

Saluant l'entrée en vigueur le 5 juin 2016 de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session (Rome, 18-23 novembre 2009) conformément au paragraphe 1 de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO,

Appelant les gouvernements à ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à s'engager à mettre celui-ci en œuvre de manière effective,

Affirmant qu'il est urgent de sensibiliser le public et les gouvernements au sujet des menaces que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée fait peser sur l'utilisation durable des ressources halieutiques ainsi que des mesures prises pour lutter contre ces activités, en insistant sur les incidences négatives de ces dernières sur les économies des pays en développement qui dépendent des ressources halieutiques,

Rappelant que le Comité des pêches de la FAO a approuvé à sa trente-deuxième session la proposition de «Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée»,

Prenant note de la résolution adoptée en 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes», qui salue l'approbation par le Comité des pêches de la proposition de Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée tout en invitant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à prendre d'autres mesures à cet égard,

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies examine à sa prochaine session l'éventualité de proclamer le 5 juin Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Annexe F

Projet de résolution de la Conférence

Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales

La Conférence,

Prenant acte que la pêche et l'aquaculture sont des activités humaines qui produisent des aliments de grande qualité et des bienfaits sociaux et économiques et qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et au développement rural,

Reconnaissant l'importance que revêtent la conservation et l'utilisation à long terme des océans de toute la planète et de leurs ressources,

Affirmant que la pêche et l'aquaculture artisanales jouent un rôle important dans l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté et dans l'utilisation durable des ressources halieutiques et qu'elles contribuent ainsi à l'accomplissement des premier, deuxième et quatorzième objectifs de développement durable (ODD),

Rappelant que la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexico, 29 février-3 mars 2016) a décidé à sa trente-quatrième session d'entamer des travaux en vue de la proclamation d'une Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales et que le Conseil s'est prononcé favorablement sur ce sujet à sa cent cinquante-quatrième session,

Rappelant en outre que le Comité des pêches de la FAO a approuvé à sa trente-deuxième session la proposition de proclamer une Année internationale de la pêche et l'aquaculture artisanales,

Affirmant qu'il est urgent de faire valoir, auprès du grand public et des responsables politiques, combien il est important de mettre en œuvre des programmes et des politiques publiques spécifiques visant à promouvoir la pêche et l'aquaculture artisanales dans une optique de viabilité à long terme, en prêtant une attention particulière aux zones rurales les plus vulnérables,

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame l'année 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales.

Annexe G

Programme de travail pluriannuel du Conseil Version révisée portant sur la période 2017-2020

I. Objectif général du Conseil

- 1. Le Conseil donne à la Conférence, en temps voulu, des indications précises et équilibrées sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que sur les questions d'ordre constitutionnel, organisationnel, administratif et financier. En vertu des dispositions des Textes fondamentaux et de la Résolution 8/2009 de la Conférence, le Conseil joue aussi un rôle actif dans l'élaboration du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) de l'Organisation et il est investi de fonctions de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des décisions en matière de gouvernance. En particulier, le Conseil assume un rôle décisionnaire et consultatif majeur concernant les questions relatives à la mise en œuvre PTB. Le Conseil élit aussi les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques tous les deux ans, ainsi que six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial chaque année, et il donne des évaluations claires de la situation mondiale en matière d'alimentation et d'agriculture et des problèmes connexes dont il pourrait avoir été saisi. Il fonctionne avec efficience et efficacité en se souciant des résultats et tient ses sessions conformément au plan de travail à évolution continue, présenté dans la Section II F ci-après, et à la Note sur les méthodes de travail du Conseil.
- 2. L'attention est appelée sur la recommandation approuvée par la Conférence à sa trenteneuvième session (juin 2015) concernant les programmes de travail pluriannuels:

Une section sur les questions stratégiques et les questions en suspens exigeant un suivi sur la durée pourrait être ajoutée selon que de besoin. Toutefois, il serait souhaitable d'améliorer le format des programmes de travail pluriannuels du Conseil et de ses comités en faisant en sorte que la section relative aux résultats soit mieux ciblée et plus spécifique.¹

3. Les Membres souhaiteront peut-être avoir à l'esprit cette recommandation à l'heure de proposer des améliorations à apporter au programme de travail pluriannuel du Conseil.

II. Résultats

A. Définition des stratégies et des priorités et planification du budget

- 4. <u>Résultat</u>: Les décisions de la Conférence concernant les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, sont alignées sur et suivent les indications données par le Conseil sur la base des objectifs stratégiques de la FAO inscrits au Programme de travail et budget de cette dernière.
- 5. Indicateurs et objectifs:
 - a) Le rapport de la Conférence tient compte des recommandations du Conseil concernant le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme (PMT) et le Programme de travail et budget (PTB).
 - b) Lorsqu'elle examine et approuve le budget de l'Organisation, la Conférence dispose d'une recommandation explicite du Conseil concernant l'alignement des stratégies, des priorités et des programmes de travail sur la proposition de budget de l'Organisation².
 - c) Les avis du Conseil sur les questions concernant la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde sont approuvés par la Conférence.
 - d) La Conférence approuve l'ordre du jour provisoire que le Conseil lui recommande.

¹ C 2015/26 Rev.1.

² Textes fondamentaux, volume II, section D, résolution 8/2009 intitulée «Mise en œuvre des actions du Plan d'action immédiate (PAI) concernant le Conseil».

G2 CL 155/REP

6. <u>Produits:</u> Des décisions claires et précises et des recommandations à l'intention de la Conférence qui font écho aux priorités des Membres en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans le contexte des objectifs stratégiques tels qu'ils figurent dans le PMT et le PTB de la FAO et les recommandations adressées à la Conférence.

7. Activités:

- a) Examen et évaluation des recommandations formulées par les organes directeurs de la FAO, notamment celles émanant du Comité financier, du Comité du Programme et de leurs réunions conjointes et portant sur le Cadre stratégique, le PMT et le PTB, et formulation de recommandations précises à ce sujet, à l'intention de la Conférence.
 - o Examen et évaluation des recommandations formulées par les comités techniques en ce qui concerne les priorités techniques et les questions relatives au budget.
 - Examen et évaluation des recommandations formulées par les conférences régionales en ce qui concerne les priorités régionales et les questions relatives au budget.
- b) Évaluation, le cas échéant, de problèmes majeurs liés à la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde.
- c) Décisions concernant d'éventuels ajustements à apporter au PTB.
- d) Formulation de recommandations à l'intention de la Conférence en ce qui concerne les résolutions relatives au Programme et au budget, précisant notamment la teneur et le montant du budget.
- e) Recommandation du thème principal du débat général de la session de la Conférence.
- f) Recommandation de l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence.
- g) Élaboration d'un ensemble de priorités des Membres, qui constituerait un plan de travail de l'Organisation.

8. <u>Méthodes de travail</u>:

- a) Réunions de coordination informelles des présidents et des secrétariats du Comité financier, du Comité du Programme, des conférences régionales et des comités techniques, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- Réunions informelles de consultation des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- c) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

B. Suivi de la mise en œuvre des décisions de gouvernance

9. <u>Résultat</u>: Conseiller la Conférence au moyen de décisions en matière de gouvernance qui appuient directement les objectifs stratégiques de la FAO et assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces décisions.

10. <u>Indicateurs et objectifs:</u>

- a) Le Conseil contrôle l'application en temps voulu des décisions de gouvernance prises par la Conférence et le Conseil, et le rapport de la Conférence en fait état.
- b) Le Conseil examine et évalue les recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficience des organes directeurs avant qu'elles ne soient soumises à la Conférence.
- 11. <u>Produits:</u> Des décisions claires et précises et des recommandations à l'intention de la Conférence qui font écho à l'évaluation par le Conseil de la mise en œuvre des décisions de gouvernance.

12. Activités:

- a) Examen et évaluation des décisions de gouvernance par le Conseil.
- b) Examen des programmes de travail pluriannuels des organes directeurs et évaluation des rapports intérimaires y relatifs.

c) Recommandations et décisions concernant la nécessité de convoquer des réunions ministérielles, si nécessaire.

- d) Examen et évaluation des questions relatives aux traités, aux conventions et aux accords conclus dans le cadre de la FAO.
- e) Examen de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.

13. <u>Méthodes de travail</u>:

- a) Retours d'informations à la Conférence sous forme de rapports sur la mise en œuvre des décisions de gouvernance.
- b) Réunions de coordination informelles des présidents et des secrétariats du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), du Comité financier, du Comité du Programme, des conférences régionales et des comités techniques, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- c) Réunions informelles de consultation des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- d) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
- e) Avis des organes statutaires, par l'entremise des comités techniques.

C. Exercice des fonctions de contrôle

14. <u>Résultat</u>: Pour les questions juridiques, éthiques, financières et administratives, des cadres, des politiques et des systèmes opérants sont en place et sont régulièrement suivis par le Conseil.

15. <u>Indicateurs et objectifs:</u>

- a) L'action de l'Organisation s'inscrit dans le cadre juridique, financier et administratif qui est le sien.
- b) Les résultats de l'Organisation sont évalués de manière transparente, indépendante et professionnelle, une vérification des comptes et un contrôle de l'éthique sont assurés.
- c) Les élections prévues par les Textes fondamentaux ont lieu dans les délais prévus.
- d) Les politiques sont mises en œuvre et les systèmes fonctionnent conformément aux règles et aux normes établies.
- e) Le calendrier proposé pour les sessions des organes directeurs de la FAO et les autres réunions principales est conforme au calendrier des sessions relatives à la mise en œuvre du système de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats.
- 16. <u>Produits</u>: Des décisions claires et précises et des recommandations à l'intention de la Conférence en vue de garantir le bon fonctionnement des cadres juridique, éthique, financier et administratif de la FAO.

17. Activités:

- a) Examen et évaluation des recommandations et décisions du Comité financier concernant l'exécution du budget et le Programme, les virements entre chapitres budgétaires et la situation financière de l'Organisation, y compris la mobilisation des ressources et les contributions volontaires.
- b) Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant l'éthique et la vérification intérieure et extérieure des comptes.
- c) Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant les politiques et les systèmes en place, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, pour ce qui est des ressources humaines, des procédures administratives et de travail, des achats et des passations de marchés, ainsi que des technologies de l'information et de la communication.
- d) Examen et évaluation des recommandations du Comité du Programme et du Comité financier concernant les évaluations stratégiques et le rapport sur l'exécution du programme.
- e) Examen et évaluation des recommandations du CQCJ sur les questions constitutionnelles et juridiques.

G4 CL 155/REP

f) Examen indépendant de la fonction d'évaluation tous les six ans (premier examen en 2016) - rapport à la Direction et au Conseil, assorti des recommandations du Comité du Programme.

18. <u>Méthodes de travail</u>:

- a) Avis du Comité financier, du Comité du Programme et de leurs réunions conjointes, ainsi que du CQCJ.
- b) Examen approfondi d'une question de fond concernant le Cadre stratégique de la FAO que le Conseil choisit tous les deux ans.
- c) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

D. Suivi et évaluation des résultats obtenus par la Direction

- 19. <u>Résultat</u>: Le Conseil examine et suit régulièrement les objectifs de résultats de la Direction.
- 20. <u>Indicateurs et objectifs:</u>
 - a) Les résultats obtenus par la Direction sont conformes aux objectifs de résultats établis.
 - b) Les objectifs de résultats sont ajustés, le cas échéant.
- 21. <u>Produits</u>: Des décisions claires et précises et des recommandations à l'intention de la Conférence.

22. Activités:

- a) Suivi des résultats obtenus par la Direction au regard des objectifs de résultats fixés dans le cadre du système de budgétisation et de gestion axé sur les résultats, sur la base du PMT/PTB et des rapports du Comité financier, du Comité du Programme et de leurs réunions conjointes.
- b) Rapport sur l'exécution du programme.
- c) Examen de la contribution des ressources extrabudgétaires au cadre des résultats de l'Organisation.
- d) Organisation périodique d'une évaluation transparente, professionnelle et indépendante des résultats obtenus par l'Organisation au regard des résultats et effets escomptés de ses activités.
- e) Examen des recommandations formulées par le Comité du Programme et le Comité financier en vue d'apporter des ajustements à la mise en œuvre du PTB.
- f) Recommandations du Comité du Programme sur les évaluations stratégiques et la suite à apporter.
- g) Évaluation et examen des accords de partenariat de la FAO, y compris leurs incidences financières, une attention particulière étant accordée à leur impact sur le Cadre stratégique, le PMT et le PTB de l'Organisation, ainsi qu'à leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO et des objectifs de développement durable (ODD).

23. <u>Méthodes de travail</u>:

- a) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
- b) Consultations et séminaires informels entre les Membres.
- c) Présentation par le Secrétariat des stratégies et des politiques de la Direction au Conseil.
- d) Compte-rendu informel par les organismes représentant le personnel de la FAO.

E. Planification des activités et méthodes de travail

24. <u>Résultats</u>: Le Conseil fonctionne avec efficience, d'une manière dynamique et participative, en se conformant aux plans de travail établis et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

25. <u>Indicateurs et objectifs:</u>

- a) Les ordres du jour du Conseil sont précis.
- b) Les rapports du Conseil sont concis, contiennent principalement des conclusions, des décisions et des recommandations et sont mis à la disposition des Membres peu de temps après la clôture de la session.
- c) Les documents du Conseil ont une page de couverture uniformisée, avec un encadré présentant les mesures proposées.
- d) Les documents du Conseil sont mis à disposition quatre semaines avant la session.

26. Produits:

- a) Un programme de travail pluriannuel pour le Conseil.
- b) Une note sur les méthodes de travail du Conseil est distribuée à chaque session du Conseil.
- c) Réunion d'information annuelle à l'intention des nouveaux membres du Conseil.
- d) Mise à jour du document de présentation du Conseil de la FAO, le cas échéant.

27. Activités:

- a) Préparation du programme de travail pluriannuel du Conseil, assorti d'indicateurs de performance.
- b) Élaboration d'un rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel du Conseil, à l'intention de la Conférence.
- Examen régulier des méthodes de travail du Conseil, y compris mesures des performances.
- d) Examen de suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.
- e) Étude et comparaison de la gouvernance d'autres organisations internationales en vue d'apporter des améliorations éventuelles aux méthodes de travail du Conseil et à l'exécution de son programme de travail pluriannuel.

28. <u>Méthodes de travail</u>:

- a) Délibérations structurées et bien ciblées durant les sessions du Conseil.
- b) Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports du Conseil, ceux-ci reprenant les conclusions formulées par le Président indépendant du Conseil lorsqu'il clôt et récapitule chaque point de l'ordre du jour.
- c) Activités régulières entre les sessions, déterminées selon l'intérêt qu'elles présentent et la priorité qui leur est accordée.
- d) Si nécessaire, renforcement des ressources humaines et financières mobilisées par le Secrétariat pour l'exécution du programme de travail pluriannuel et les suites qui lui sont données.
- e) Réunions informelles des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec pour modérateur le Président indépendant du Conseil.
- f) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

F. Sessions et Plan de travail du Conseil

- 29. Le Conseil tient au moins cinq sessions par exercice biennal, comme suit:
 - a) deux sessions durant la première année de l'exercice;
 - b) une session 60 jours au moins avant la session ordinaire de la Conférence, pendant laquelle le Conseil, notamment, adresse des recommandations à l'intention de la Conférence sur le Cadre stratégique (tous les quatre ans), le PMT et le PTB;
 - une session immédiatement après la session ordinaire de la Conférence, pendant laquelle le Conseil, notamment, élit les présidents et les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ; et
 - d) une session vers la fin de la deuxième année de l'exercice biennal.

G6 CL 155/REP

30. Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble du plan de travail indicatif à évolution continue du Conseil. Ce plan pourra être ajusté, s'il y a lieu, par le Conseil, et comprendre les dates effectives des sessions des organes qui lui rendent compte, d'où l'ajout de la mention «à déterminer» à certaines entrées.

- 31. À ses sessions, le Conseil examine un document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises à sa précédente session.
- 32. À la fin de chaque session, le Conseil examine l'ordre du jour provisoire de la session suivante.
- 33. Des questions de fond sont régulièrement examinées aux sessions du Conseil, concernant notamment les thèmes suivants:
 - a) Vérification des comptes, éthique et autres questions de contrôle;
 - b) Ressources humaines;
 - c) Mobilisation des ressources, y compris les contributions volontaires;
 - d) Questions relevant de la décentralisation;
 - e) Achats et passation de marchés;
 - f) Technologies de l'information et de la communication;
 - g) Évaluations stratégiques et réponses données par la Direction;
 - h) Évolution à l'échelle du système des Nations Unies des questions de contrôle ayant une incidence sur la FAO.

Cent cinquante-sixième session du Conseil, avril 2017

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Examen du Cadre stratégique
- 2) Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019
- 3) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2017) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité du Programme (...2017) (à déterminer)
- 5) Rapport du Comité financier (...2017) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2017) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- Organisation de la quarantième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) -Recommandations à la Conférence
- 8) Programme de travail pluriannuel pour 2017-2020
- 9) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

Questions diverses

- 10) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 11) Calendrier 2017-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 12) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent cinquante-septième session du Conseil, juillet 2017

Élection des membres des comités

- 1) Élection du Président et des douze membres du Comité du Programme
- 2) Élection du Président et des douze membres du Comité financier
- 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques

- 4) Questions découlant de la session de la Conférence
- 5) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 6) Calendrier 2017-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

G8 CL 155/REP

Cent cinquante-huitième session du Conseil, novembre/décembre 2017

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Approbation des ajustements apportés au Programme de travail et budget 2018-2019
- Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2017) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2017) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2017) (à déterminer)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (...2017) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2017) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 7) Programmes de travail pluriannuels
 - Comité financier
 - Comité du Programme
 - COCJ
 - Conférences régionales
 - Comités techniques
 - Conseil
- 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2018-2021
- 9) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

- 10) Programme alimentaire mondial:
 - i) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM; et
 - ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2016
- 11) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 12) Calendrier 2017-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 13) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent cinquante-neuvième session du Conseil, juin/juillet 2018

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017
- Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2018) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2018) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2018) (à déterminer)

Conférences régionales

- 5) Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (...2018) (à déterminer)
- 6) Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (...2018) (à déterminer)
- 7) Rapport de la Conférence régionale pour l'Europe (...2018) (à déterminer)
- 8) Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (...2018) (à déterminer)
- 9) Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (...2018) (à déterminer)
- 10) Rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (...2018) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

11) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2018) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 12) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2018-2021
- 13) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

- 14) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 15) Calendrier 2018-2019 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 16) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

G10 CL 155/REP

Cent soixantième session du Conseil, novembre/décembre 2018

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2018) (à déterminer)
- 2) Rapport du Comité du Programme (...2018) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité financier (...2018) (à déterminer)

Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale

- 4) Rapport du Comité de l'agriculture (2018) (à déterminer)
- 5) Rapport du Comité des produits (2018) (à déterminer)
- 6) Rapport du Comité des pêches (2018) (à déterminer)
- 7) Rapport du Comité des forêts (2018) (à déterminer)
- 8) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2018) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

9) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2018) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 10) Organisation de la quarante et unième session de la Conférence (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil concernant le thème du débat général de la Conférence)
- 11) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022
- 12) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

Questions diverses

- 13) Programme alimentaire mondial:
 - i) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM; et
 - ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2017
- 14) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 15) Médaille Margarita Lizárraga
- 16) Calendrier 2018-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 17) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante et unième session du Conseil, mars/avril 2019

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021
- Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2019) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2019) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2019) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

5) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2019) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 6) Communications des candidats au poste de Directeur général
- Organisation de la quarantième et unième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) -Recommandations à la Conférence
- 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022
- 9) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

- 10) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 11) Calendrier 2019-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 12) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante-deuxième session du Conseil, juin/juillet 2019

Élection des membres des comités

- 1) Élection du Président et des douze membres du Comité du Programme
- 2) Élection du Président et des douze membres du Comité financier
- 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques

Questions diverses

- 4) Questions découlant de la session de la Conférence
- 5) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 6) Calendrier 2019-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante-troisième session du Conseil, novembre/décembre 2019

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Approbation des ajustements apportés au Programme de travail et budget
- Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2019) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2019) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2019) (à déterminer)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (...2019) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2019) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 7) Programmes de travail pluriannuels
 - Comité financier
 - Comité du Programme
 - CQCJ
 - Conférences régionales
 - Comités techniques
 - Conseil
- 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2020-2023
- 9) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

- 10) Programme alimentaire mondial:
 - i) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM;
 - ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2018
- 11) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 12) Calendrier 2019-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 13) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

G12 CL 155/REP

Cent soixante-quatrième session du Conseil, juin/juillet 2020

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2020) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2020) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2020) (à déterminer)

Conférences régionales

- 5) Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (...2020) (à déterminer)
- 6) Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (...2020) (à déterminer)
- 7) Rapport de la Conférence régionale pour l'Europe (...2020) (à déterminer)
- 8) Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (...2020) (à déterminer)
- 9) Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (...2020) (à déterminer)
- 10) Rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (...2020) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

11) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2020) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 12) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2020-2023
- 13) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

- 14) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 15) Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 16) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixantième-cinquième session du Conseil, novembre/décembre 2020

Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration

- 1) Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2022-2026
- 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2020) (à déterminer)
- 3) Rapport du Comité du Programme (...2020) (à déterminer)
- 4) Rapport du Comité financier (...2020) (à déterminer) (dont un point subsidiaire sur les comptes vérifiés 2019)

Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale

- 5) Rapport du Comité de l'agriculture (2020) (à déterminer)
- 6) Rapport du Comité des produits (2020) (à déterminer)
- 7) Rapport du Comité des pêches (2020) (à déterminer)
- 8) Rapport du Comité des forêts (2020) (à déterminer)
- 9) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2020) (à déterminer)

Comité des questions constitutionnelles et juridiques

10) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2020) (à déterminer)

Questions relatives à la gouvernance

- 11) Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil concernant le thème du débat général de la Conférence)
- 12) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2021-2024
- 13) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil

- 14) Programme alimentaire mondial:
 - Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
 - ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2019
- 15) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- 16) Médaille Margarita Lizárraga
- 17) Calendrier 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- 18) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Annexe H

Calendrier provisoire 2017-2018 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions principales

	2017		2018	
JANVIER	CRGAA (16 ^e)	30/1-3/2		
FÉVRIER	FC (165°) FIDA/CG PAM	7-8 13-17 20-24	NERC (34°) FIDA/CG ARC (30°) PAM	4-8 12-17 19-23 26/2-2/3
MARS	CQCJ (104°) FC (166°) PC (121°)	13-15 27-31 27-31	ERC (31°) CQCJ (106°) LARC (35°)	5-9 12-14 26-30
AVRIL	FIDA/CA CL (156 ^e)	10-14 24-28	FIDA/CA	16-20
MAI			APRC (34°) FC (168°) PC (123°)	30/4-4/5 21-25 21-25
JUIN	PAM	12-16	CL (159 ^e) PAM	4-8 18-22
JUILLET	C (40°) CL (157°) CODEX (40°)	3-8 10 17-21 (Genève)	CODEX (41°) COFI (33°) COFO (24°)	2-6 9-13 16-20
AOÛT	, ,	,		
SEPTEMBRE	FIDA/CA	11-15	FIDA/CA CP (72 ^e)	10-14 24-28
OCTOBRE	CSA (44°) JMA CQCJ (105°)	9-13 16 (lundi) 23-25	COAG (26°) JMA CSA (45°) CQCJ (107°)	1-5 16 (mardi) 15-20 22-24
NOVEMBRE	FC (167°) PC (122°) PAM	6-10 6-10 13-17	FC (169 ^e) PC (124 ^e) PAM	12-16 12-16 19-23
DÉCEMBRE	CL (158°) FIDA/CA	4-8 11-15	CL (160°) FIDA/CA	3-7 10-14

Pâques: 16 avril 2017 Pâques: $1^{er}\,avril\,2018$ Pâques orthodoxe: 16 avril 2017 Pâques orthodoxe: 8 avril 2018 16 mai - 14 juin 2018 27 mai - 24 juin 2017 Ramadan: Ramadan: 25 juin 2017 Aïd Al-Fitr: Aïd Al-Fitr: 15 juin 2018 Aïd Al-Adha: 1er septembre 2017 Aïd Al-Adha: 22 août 2018

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
	(ouverture de la session)	FC	Comité financier
APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le	FIDA/Audit	Comité d'audit du FIDA
APRC	Pacifique	FIDA/CA	Comité d'administration du FIDA
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	FIDA/CE	Comité de l'évaluation du FIDA
C	Conférence	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs
CIN	Conférence internationale sur la nutrition	IFAD/IX	Session sur la neuvième reconstitution des
CL	Conseil		ressources du FIDA
COAG	Comité de l'agriculture	INARC	Conférence régionale informelle pour
CODEX	Codex Alimentarius		l'Amérique du Nord
COFI	Comité des pêches	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFO	Comité des forêts	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine
CP	Comité des produits		et les Caraïbes
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
	l'alimentation et l'agriculture	PAM	Conseil d'administration du Programme
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et		alimentaire mondial
CQCJ	Juridiques	PC	Comité du Programme
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale		

COMITÉ DU PROGRAMME (Juillet 2015 - juillet 2017)

Président Membres

M. Serge Tomasi (France) Argentine (M. Claudio Javier Rozencwaig)* Japon (M. Osamu Kubota)

Canada (M. Eric Robinson) Jordanie (M. Fiesal Rasheed Salamh Al Argan)

Congo (M. Marc Mankoussou) Norvège (M. Inge Nordang)

Équateur (M. José Antonio Carranza Barona)

Nouvelle-Zélande (M. Matthew Hooper)

Guinée (M. Mohamed Nassir Camara)

Pologne (M. Andrzej Halasiewicz)*

Inde (M. Vimlendra Sharan)* Yémen (M. Haytham Abdulmomen Shoja'aadin)*

COMITÉ FINANCIER (Juillet 2015 - juillet 2017)

Président Membres

M. Khalid Mehboob (Pakistan) Allemagne (M. Heiner Thofern)* États-Unis d'Amérique (Mme Natalie Brown)*

Angola (M. Carlos Alberto Amaral) Fédération de Russie (M. Vladimir Kuznetsov)
Australie (M. Matthew Worrell)* Guinée équatoriale (M. Crisantos Obama Ondo)*

Brésil (M. Antonio Otávio Sá Ricarte)

Chine (M. Niu Dun)*

Égypte (M. Khaled El Taweel)

Philippines (M. Lupino Lazaro Jr.)

Soudan (Mme Abla Malik Osman Malik)

Trinité-et-Tobago (M. John C.E. Sandy)

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (Juillet 2015 - juillet 2017)

Président Membres

M. Lubomir Ivanov (Bulgarie) États-Unis d'Amérique (Mme April Cohen)

Indonésie (M. Royhan Nevy Wahab) Libéria (M. Mohammed S. Sheriff)

Papouasie-Nouvelle-Guinée (M. Lawrence Kalinoe)

République dominicaine (M. Rawell Salomón Taveras Arbaje)*

Saint-Marin (Mme Daniela Rotondaro) Soudan (M. Osama Mahmoud Humeida)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2016

Date d'échéance du mandat	Élu par le Conseil de la FAO	Élu par le Conseil économique et social
31 décembre 2016	Afrique du Sud (A) Allemagne (D) Arabie saoudite (B) Canada (D) Colombie (C) Guinée équatoriale (A)	Burundi (A) Cuba (C) Espagne (D) Éthiopie (A) Norvège (D) Pakistan (B)
31 décembre 2017	Australie (D) Danemark (D) Guatemala (C) ¹ Iran (République islamique d') (B) ² Libye (A) Pologne (E)	Chine (B) ³ Hongrie (E) Japon (D) Panama (C) ⁴ Royaume-Uni (D) Swaziland (A)
31 décembre 2018	Afghanistan (B) États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) Mauritanie (A) Mexique (C) Suède (D)	Bangladesh (B) Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) Libéria (A) Pays-Bas (D)

¹ Le Brésil s'est retiré le 31 décembre 2015 et le Guatemala a été élu pour occuper ce siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

^{*} Des précisions sur les remplaçants des représentants sont en ligne à l'adresse: http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/substitute-representatives/fr/

^{* *} Des précisions sur les remplaçants des représentants sont en ligne à l'adresse: http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/

² Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: Liste B (2015-2017) (occupé par l'Iran [République islamique d']), Liste A (2018-2020) et Liste C (2021-2023).

³ La République de Corée s'est retirée le 31 décembre 2015 et le Conseil économique et social a élu la Chine, qui siégera du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

⁴ Le Guatemala s'est retiré le 31 décembre 2015 et son remplacement par le Panama, pour la période du mandat restant à courir, à savoir du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, a été approuvé.

MEMBRES DE LA FAO

194 États Membres 2 Membres associés 1 Organisation Membre

Afghanistan Grèce Panama

Afrique du Sud Guatemala Papouasie-Nouvelle-Guinée

Albanie Guinée Paraguay Guinée-Bissau Algérie Pays-Bas Allemagne Guinée équatoriale Pérou Andorre Guyana **Philippines** Angola Haïti Pologne Honduras Portugal Antigua-et-Barbuda

Arabie saoudite Hongrie Qatar Argentine Îles Cook République arabe syrienne Arménie Îles Féroé (Membre associé) République centrafricaine Îles Marshall République de Corée Australie

Îles Salomon République de Moldova Autriche Azerbaïdjan Inde République démocratique du Congo

République démocratique populaire lao Bahamas Indonésie Iran (République islamique d') République dominicaine Bahreïn

Bangladesh République populaire démocratique

Barbade Irlande de Corée Islande République-Unie de Tanzanie Bélarus

Belgique Israël Roumanie Belize Italie Royaume-Uni Bénin Jamaïque Rwanda Japon Sainte-Lucie Bhoutan Bolivie (État plurinational de) Jordanie Saint-Kitts-et-Nevis

Bosnie-Herzégovine Kazakhstan Saint-Marin

Kenya Kirghizistan Saint-Vincent-et-les Grenadines Botswana

Brésil Samoa

Brunéi Darussalam Kiribati Sao Tomé-et-Principe Bulgarie Koweït Sénégal Burkina Faso Lesotho Serbie

Burundi Lettonie Seychelles Cabo Verde Liban Sierra Leone Cambodge Singapour Libéria Cameroun Libye Slovaquie Canada Lituanie Slovénie Chili Luxembourg Somalie Madagascar Chine Soudan Soudan du Sud Chypre Malaisie Colombie Malawi Sri Lanka Comores Maldives Suède Suisse Congo Mali Costa Rica Malte Suriname Côte d'Ivoire Maroc Swaziland

Mauritanie Tchad Cuba Danemark Mexique Tchéquie . Micronésie Timor-Leste Djibouti **D**ominique (États fédérés de) Togo

Tokélaou (Membre associé) Égypte Monaco

Tadjikistan

El Salvador Mongolie Tonga

Maurice

Croatie

Trinité-et-Tobago Émirats arabes unis Monténégro Mozambique Tunisie Équateur Érythrée Myanmar Turkménistan Namibie Turquie Espagne Estonie Tuvalu Nauru États-Unis d'Amérique Népal Ukraine

Éthiopie Nicaragua Union européenne Ex-République yougoslave Niger (Organisation Membre)

Nigéria de Macédoine Uruguay Fédération de Russie Nioué Vanuatu Norvège Fidji Venezuela

Finlande Nouvelle-Zélande (République bolivarienne du)

France Oman Viet Nam Gabon Ouganda Yémen Ouzbékistan Gambie Zambie Pakistan Zimbabwe Géorgie Ghana **Palaos**